



L'an deux mille vingt le seize juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 11/06/2020

Présents : **Victoire BEAUJOU, Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
Secrétaire : **Mathilde HOUZE,**

DCM 2020/22 : Désignation des membres de la commission des travaux et d'appel d'offres

Vu l'article 22 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres qui siégeront à la commission des travaux et d'appel d'offres.

Dans une commune de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du maire, président, et trois membres titulaires du conseil municipal élus, et trois membres suppléants du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont élus à l'unanimité comme titulaires :

- Francis Hoezelle
- Leigh Faulkner
- Victoire Beaujou

Sont élus à l'unanimité comme suppléants :

- Régis Morel
- Noémie Serru
- Pierre Hoezelle

À Faux la Montagne, le 23 juin 2020,
La Maire
C MOULIN

